

L'école publique en Haute-Marne

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 16/02/2018

Sommaire

- Page 1 : Edito
Page 2 : Compte-rendu CTSD
Page 3, 4 : Convention ruralité
(bilan des différentes réunions)
Page 4 : Promotions CAPD
Page 5-6 : la campagne du SNUipp
Page 7 : RIS spéciale Direction
CUI-CAE et AED
Page 8 : Colloque « Le métier d'enseignant »

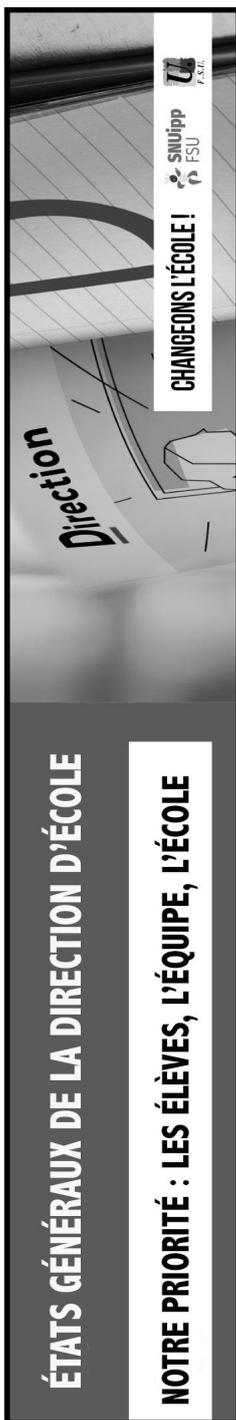
Rappel du contexte...

- Réintroduction du jour de carence
- Gel du point d'indice
- Hausse de la CSG insuffisamment compensée
- Remise en cause des missions de services publics
- Inquiétudes du SNUipp-FSU quant aux déclarations du ministre de l'Education Nationale sur la laïcité
- Vision libérale de l'école axée sur l'individualisation des apprentissages
- Imposition de pratiques, d'outils, de méthodes mettant sous tutelle les enseignant-es.

Face à toutes ces menaces, nous devons affirmer notre autonomie et nos rôles de concepteur et de maître d'œuvre et pas celui d'exécutant que veut bien nous accorder notre ministre.

Côté carte scolaire la situation n'est guère plus positive. Une fois de plus nous avons entendu parler de beaux projets de *CP à 12* mais sans les moyens nécessaires pour mettre ce dispositif en place. Le résultat est sans appel : disparition de la quasi-totalité des PDMQDC, fermetures proposées alors que le nombre d'élèves est au seuil voir au-dessus. Du jamais vu dans notre département touché par la grande ruralité.

Nous n'avons toujours pas de local et à ce jour pas de nouvelles de la mairie
Nous restons joignables par mail et temporairement sur portable (numéro ci-dessous).



SNUipp
FSU

SNUipp-FSU 52
46 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
06.51.57.00.56.
snu52@snuipp.fr

U.
F.S.U.

CTSD 30 janvier 2018

En présence de la DASEN, la secrétaire générale, les IEN de Chaumont, Langres et Joinville, 3 chefs d'établissement et 13 représentants des personnels.

Si la région bénéficie de 20 postes supplémentaires, la Haute-Marne devra pourtant en rendre 15 à la rentrée.

département	nombre d'élèves	postes
Haute-Marne	-340	-15
Ardennes	-701	-13
Aube	-220	+23
Marne	-520	+25

Retraits de poste

- BOURDONS-SUR-ROGNON ESNOUVEAUX (RPID)*
- BROTTE MAT.
- CHAUMONT HERRIOT PRIMAIRE**
- CHAUMONT LAFAYETTE PRIMAIRE**
- CHAUMONT PREVERT ELEM. (PDMQDC)
- JUZENNECOURT MAT.
- NOGENT BAUDON-ROSTAND ELEM.*
- ANDELOT-BLANCHEVILLE PRIMAIRE*
- BAYARD-SUR-MARNE PRIMAIRE
- ECHENAY PRIMAIRE*
- HARREVILLE-LES-CHANTEURS PRIMAIRE
- MAGNEUX-Avrainville PRIMAIRE (maintien de quotité de décharge direction demandé par le SNUipp-FSU au vue de la situation du groupe scolaire)
- SAINT-BLIN PRIMAIRE
- CHALINDREY PRIMAIRE**
- DAMMARTIN-SUR-MEUSE PRIMAIRE
- LAFERTE-SUR-AMANCE GUYONVELLE (RPID)*
- POINSON-LES-FAYL PRESSIGNY (RPID)
- ROLAMPONT PRIMAIRE**
- BETTANCOURT-LA-FERREE ELEM
- CEFFONDS PRIMAIRE*
- CHANCENAY PRIMAIRE
- ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE MAT.*
- ECLARON-BRAUCOURT- SAINTE-LIVIERE ELEM ouverture conditionnelle
- HUMBECOURT PRIMAIRE*
- MOESLAINS VALCOURT (RPID) fermeture conditionnelle
- SAINT DIZIER DIDEROT PRIMAIRE
- SAINT DIZIER FERRY ELEM. (PDMQDC)
- SAINT DIZIER GAMBETTA ELEM.**
- SAINT DIZIER LANGEVIN WALLON MAT.
- SAINT DIZIER LOUISE MICHEL MAT. *
- SAINT DIZIER MACE ARAGO PRIMAIRE**
- VILLIERS EN LIEU PRIMAIRE**

**NB : *Les retraits en attente signifient que la DASEN n'a pas encore arrêté sa décision.
Certains retraits de poste entraînent la perte de quotité de décharge de direction.

Créations de poste

2,25 ETP vont servir à la création de postes :

- 0,25 ETP coordination REP (Joinville Diderot-Mermoz primaire)
- mi-temps SESSAD Saint-Dizier Bois l'Abbesse
- mi-temps Unité d'Enseignement Autisme (Saint-Dizier Gambetta élémentaire)
- 1 poste de Brigade ASH

Modifications prévues

Les 2 postes ZIL ASH seront transformés en brigade ASH, ce qui fera au total 3 postes de Brigade ASH.

2 postes de ZIL (concernés par des départs en retraite) seront transformés en Brigade congé long.

Le poste de ZIL Clefmont devrait être déplacé (lieu à définir, peut-être Wassy ou Brousseval).

Les quotités de décharges de direction ne changeront pas. Pour rappel, l'an dernier, la grille nationale ayant évolué, la grille départementale, plus avantageuse, avait été revue à la baisse tout en restant plus favorable. La DASEN a confirmé qu'elle la maintiendra en l'état pour la rentrée 2018.

La création des CP et CE1 à effectifs réduits en REP (CP et CE1) et REP+ (CE1) impacte la carte scolaire. Le poste de PDMQDC sera fermé, le cas échéant, et un poste d'adjoint sera ouvert au mouvement dans l'école. Dans certains cas par contre, l'ouverture n'est pas compensée par la fermeture de PDMQDC.

Les postes de PDMQDC non redéployés seront conservés afin de permettre un bilan du dispositif.

Un calcul différencié des moyens (P/E) est prévu en fonction des écoles avec ou sans classes à effectifs réduits. En effet, dans ces écoles, la moyenne d'élèves par classe sera moins importante qu'ailleurs.

Le projet de carte scolaire 2018 a été rejeté à l'unanimité par les représentants du personnel.

Un CTSD de repli s'est réuni le 5 février où aucune modification n'a été apportée par la DASEN, rappelant qu'aucune décision ne serait prise avant le 12 mars, date du prochain CTSD. A suivre...

CONVENTION RURALITE: BILAN DES DIFFERENTES REUNIONS

Objectifs: - Mener une réflexion collective pour restructurer un réseau d'écoles en prenant en compte l'évolution des effectifs, l'état des locaux scolaires, les différents services en place (restauration, transports, garderie...) à l'échelle d'un territoire pour anticiper au maximum la carte scolaire.
- Partager les données et les informations en croisant les regards (élus, directeurs d'école, organisations syndicales, parents, fonctionnaires d'état)
- Améliorer la qualité de l'école (rompre l'isolement, stabiliser les équipes, équipements informatiques, des locaux de qualité)

SECTEUR de MONTIER-EN-DER

29/11/2017: Forte représentativité des élus (maires et 1 conseillère régionale), directeurs d'école, organisations syndicales, parents, IEN et CPC, une représentante de la DSDEN, sous-préfète. A la suite d'un tour des caractéristiques du territoire (évolution des effectifs, transports, infrastructures), on souligne l'existence du Festival de la photo animalière. C'est un atout majeur pour l'attractivité de la région, pour un grand projet pédagogique, en partie existant, et pourquoi pas une filière (éducation au développement durable, les sciences et les arts) engageant les élèves du primaire au second degré (voire plus?). Suite à de nombreux échanges, organisation de trois sous-commissions (mise en place d'un projet numérique, le Festival photo: projet de filière, nouvelle sectorisation des écoles) qui ont eu lieu en janvier, impliquant essentiellement élus et IEN avec CPC. Réunion plénière avant les vacances de février, mais pas encore d'invitation à ce jour.

SECTEUR DE BOURMONT ENTRE MEUSE ET ROGNON

12/12/2017: Beaucoup d'élus présents car invités mais seulement un seul directeur de convié, deux délégués du personnel enseignant et deux représentants de parents d'élèves; on peut déjà se questionner sur la représentativité des enseignants et des parents d'élèves. Présentation par l'inspecteur des caractéristiques de la communauté de communes entre Meuse et Rognon (CCMR) pour en arriver à : d'une part, la réflexion sur une fermeture de classe à Saint-Blin et une autre à Goncourt ; d'autre part la possibilité de faire une école du socle à Bourmont, c'est à dire mettre la classe des CM1-CM2 au collège. Intervention d'un parent d'élèves s'y opposant en argumentant, opposition aussi du directeur présent, des représentants syndicaux et de quelques élus. Beaucoup de questions sont posées à l'Inspecteur qui n'a pas de réponses. L'idée sous-jacente et à peine masquée par le maire de Bourmont serait que cela pourrait... sauver le collège.

31/01/2018: Encore plus d'élus autour de la table, toujours un seul directeur, deux enseignantes de Goncourt Harréville et.. aucun parents d'élèves, car ils ont été oubliés dans les invitations!

Explications de l'Inspecteur sur les fermetures de classe envisagées par la DASEN, puis

Point 1: Fermeture d'une classe sur le RPI de Goncourt Harréville, la décision est unanimement prise de rassembler les deux classes restantes sur une même école. Les enseignantes concernées exposent les points positifs et négatifs de chaque école. Une commission de la Comcom visitera les deux sites et décidera du lieu choisi.

Point 2: L'école du socle à Bourmont: L'inspecteur explique qu'au vu des effectifs prévisionnels de Bourmont, il pourrait y avoir une fermeture de classe ... oui mais il a oublié de compter les 12 ULIS qui sont quasiment tous en inclusion totale dans les classes! Beaucoup de questions et de doutes sont soulevés mais toujours sans réponse.. une personne de l'académie en charge de ce dossier sera invitée à la prochaine convention pour apporter un éclairage.

Point 3: Une élue de Rimaucourt expose l'idée d'un regroupement avec Andelot: tous les maternelles iraient à Rimaucourt qui a des locaux bien adaptés, et les élémentaires seraient sur Andelot. Cela permettrait de n'avoir quasiment plus que des cours simples, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les deux directions seraient conservées et Andelot ne perdrait pas de postes comme c'est envisagé actuellement.

Un élu d'Andelot s'y oppose catégoriquement, n'y voyant pas d'intérêt malgré les explications données par plusieurs personnes autour de la table.

Prochaine réunion vers mars / avril. Nous ne manquerons pas de beaucoup questionner sur cette éventuelle école du socle.

CIRCONSCRIPTION de LANGRES

11/12/2017: Secteur 1 / Saint-Geosmes, RPI de la Mouche (Perrancey-les-vieux-moulins, Saint-Ciergues, Humes, Jorquenay) et Rolampont

Secteur 2 / RPI : Laferté, Guyonville, RPI de Haute-Amance, Rosoy, Hortes et Varennes sur Amance 22 janvier 2018

Les personnes invitées : tous les maires des communes concernées et la com-com associée, un directeur pour chaque école, un seul par RPI, un représentant de parents d'élèves par école ou RPI, DDEN, représentant pour les transports, le sous-préfet, l'IEN, l'animateur TICE, une représentante des services de la DSDEN, des représentants syndicaux des personnels de l'EN.

Elles ont suivi le même déroulement. C'était une présentation de la convention ruralité, de son but, ce dernier étant de réfléchir à une politique de territoire à long terme et les négociations portent sur la rentrée 2019 et non 2018.

Pour toutes les écoles concernées par la convention ruralité, un bilan concernant, le bâti, les infrastructures (gymnase, école de musique, bibliothèque...), les services de restaurations, les services de garderie, les transports, l'équipement numérique et les conditions de travail des personnels de l'Education Nationale.

Bilan du secteur 1 : Le RPI de la mouche malgré ces 100 élèves actuels pourrait disparaître et les élèves répartis vers d'autres écoles. La convention ruralité va s'élargir avec les écoles de Langres pour la prochaine réunion.

Bilan du secteur 2 : Hortes a mis en avant un projet chiffré pour la construction d'une école neuve à Hortes regroupant la maternelle, l'élémentaire, la cantine et le périscolaire. Les autres écoles se trouvent dans une zone reculée loin des plus grands pôles comme Fayl Billot, et Bourbonne. L'étude des temps de trajet en bus est indispensable.

CIRCONSCRIPTION de CHAUMONT

Dans la circonscription de Chaumont, une zone concernée : le RPI Brethenay/Condes/Riauourt et une seule réunion tenue pour l'instant, début décembre, en présence des élus, de la directrice du RPI et de 2 parents d'élèves mais également de représentants de la municipalité de Bologne et de l'agglomération de Chaumont/Bassin Nogentais/Bassin de Bologne Vignory Condes.

Les discussions ont abordé la baisse des effectifs (sans fuite pour autant vers la ville, les communes restant très attractives), la situation des enseignants dans des classes isolées, les conditions de transports pour les élèves, les réflexions déjà menées depuis plusieurs années sur un regroupement possible des classes.

La fermeture du RPI a été envisagée avec la possibilité pour les élèves d'aller à l'école de Bologne, projet clairement anticipé du fait de la présence de représentants de Bologne.

Après cette première réunion d'1h30 dont l'objectif était une première réflexion, la prochaine réunion, prévue en avril, devrait permettre un état des lieux des bâtis et services dans chaque commune. Le choix de la compétence prise par l'agglomération au 1^{er} janvier 2019 et son impact déterminant sur le pouvoir décisionnel des maires sera alors peut-être connu.

En conclusion, si les constats sont partagés, les solutions proposées restent étriquées et aucun moyen n'est réellement envisagé afin de maintenir l'école rurale ; le modèle de la grosse école de ville est maintenant la référence. La solution semble donc déjà programmée, l'objectif étant uniquement d'amener tous les partenaires à être convaincus qu'il n'y a pas d'autres choix et qu'ils ont pris part à la décision...

PROMOTIONS CAPD 23 janvier 2018

du 01/09/2017 au 31/08/2018 (Corps des PE) : 164 promotions

Echelon de la promotion	Ancienneté	Barème	
	Nombre de promus	Nombre de promus	Barème du dernier promu
11 ^{ème}	25		
10 ^{ème}	30		
9 ^{ème}	25	13	47,503
8 ^{ème}	31		
7 ^{ème}	11	12	37,503
6 ^{ème}	10		
5 ^{ème}	5		
4 ^{ème}	2		
Totaux	139	25	

Cette année est une année transitoire. En effet, et pour la dernière fois, c'est le barème départemental qui entre en compte pour l'avancement au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon (30% des promouvables pouvant bénéficier d'une diminution d'un an de la durée initialement prévue dans l'échelon). Les avancements pour les autres échelons se font désormais automatiquement **et à l'ancienneté** pour tou-te-s.

Sur 41 promouvables au 7^{ème} échelon, 12 collègues ont été promu-e-s et y accèdent en « gagnant » un an.

Au 9^{ème} échelon, ce sont 13 collègues ont été promu-e-s (sur 42 promouvables).

Nous avons dénoncé le fait que ce ne sera, à l'avenir, pas exactement 30% des promouvables qui bénéficieront d'une bonification d'ancienneté. En effet, jusqu'à l'an passé, si le pourcentage de promus parmi les promouvables ne tombait pas juste, les décimales restantes étaient conservées pour l'année suivante et se cumulaient aux nouvelles pour obtenir quelques promotions supplémentaires. Ce ne sera plus le cas désormais : le "reliquat" d'une année est définitivement perdu et les décimales de l'année en cours ne comptent plus, il y aura donc réellement moins de 30% de collègues promus.

Encore un moyen pour l'Etat de récupérer quelques deniers...

Pour rappel : 272 collègues avaient bénéficié d'un avancement en 2016/2017 et seulement 164 cette année...!!!

Un message a été envoyé aux collègues promus dont nous connaissions le courriel : si à l'avenir, vous souhaitez recevoir l'info vous concernant, veuillez nous transmettre votre adresse de messagerie, ce sera un plaisir de vous donner une bonne nouvelle !

Elections professionnelles : les 5 axes de la campagne

Le SNUipp-FSU poursuit sa campagne au long cours « reprenons la main sur notre métier » pour changer l'école. Son objectif n'est pas seulement de répondre aux annonces du Ministre, mais de partir des préoccupations de la profession visant à démocratiser l'école.

La campagne va se décliner sur 5 axes :

- les effectifs et les moyens pour l'école ;
- la médecine de prévention ;
- les salaires dans la Fonction publique ;
- le temps de travail ;
- la professionnalité enseignante.



Tout au long de cette campagne, le SNUipp-FSU redonnera la parole aux enseignant·es sur les réalités de leur métier et de l'école d'aujourd'hui. Cela permettra ainsi de nouer un dialogue avec la population, notamment les parents d'élèves, sur l'école pour renforcer auprès du grand public notre projet pour l'école. Le SNUipp-FSU contribuera à faire de la question de l'école un grand débat public.

1) Les moyens pour l'école

Les 3 880 postes attribués pour la rentrée 2018 seront largement insuffisants. Pour le dédoublement prévu en éducation prioritaire, il en faudrait 6 400. Des centaines de postes de plus de maîtres, de Rased, de remplaçant·es et de classe ordinaire risquent d'être ainsi supprimés. Le risque est grand de mettre en concurrence les écoles. Le SNUipp-FSU s'oppose fermement à cette politique. De surcroît, les équipes enseignantes qui scolarisent des élèves à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs ne peuvent rester seules et livrées à elles-mêmes. Cette scolarisation ne peut se faire sans les moyens nécessaires (baisse des effectifs, RASED et notamment aide à dominante relationnelle, formation initiale et continue, accompagnement des élèves en situation de handicap par des personnels formés et qualifiés, enseignant·es spécialisé·es itinérant·es...).

Le SNUipp-FSU organise une mobilisation nationale sur toute la période des opérations de carte scolaire dans les départements. Il dépose un préavis national de grève décliné par des alertes sociales dans les départements pour permettre les mobilisations (grève, manifestations, rassemblement...) qu'il relayera nationalement. Dans ce cadre il s'adresse aux autres organisations syndicales dans l'objectif d'une expression et d'initiatives communes.

Un temps fort national FSU, le 7 février, permettra d'exiger des moyens pour l'école, de la maternelle à l'université, tout en dénonçant la politique du ministère (accès au supérieur, réforme du bac, conseil scientifique...).

En parallèle, le SNUipp-FSU lance une campagne de communication, notamment sur la nécessité de baisser les effectifs dans les classes sans oublier les autres moyens indispensables comme les plus de maîtres, les Rased, les remplaçant·es...

En mars, à l'aide de l'enquête « e-carte scolaire » saisie par les écoles, le SNUipp-FSU dévoilera le nombre de postes à créer pour une école de qualité. Il interpellera le gouvernement avec les parents d'élèves et plus largement la population, pour peser sur les budgets à venir.

2) Salaires

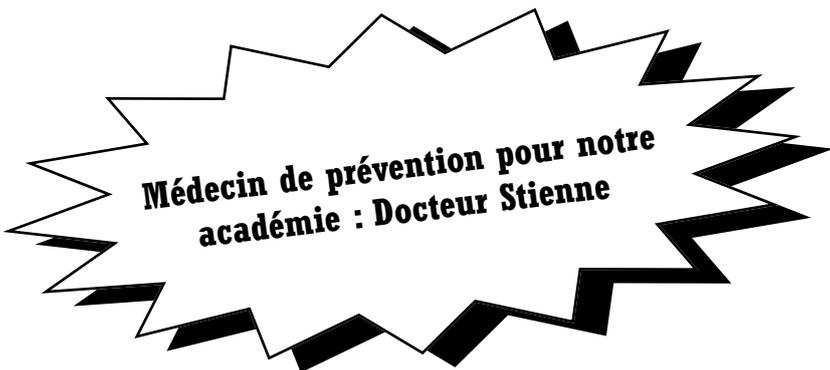
Afin de permettre une grande mobilisation au mois de mars, moment où pourrait avoir lieu le prochain rendez-vous salarial, la FSU lance une campagne pour mettre en avant son engagement pour une meilleure

3) Médecine de prévention

Une première publication du SNUipp-FSU lance la campagne sur la médecine de prévention pour rappeler à la fois les missions du service de médecine de prévention, la faiblesse des moyens qui lui sont consacrés et les carences de l'Etat employeur, notamment sur l'organisation des visites médicales obligatoires. Cette action s'inscrit dans un cadre fédéral. Les syndicats nationaux de l'Éducation nationale de la FSU mettront également en place une action en ligne pour demander sa visite médicale à son DASEN dans l'objectif d'obtenir une véritable médecine de prévention.

Cette publication est une première étape d'une vaste campagne du SNUipp-FSU impliquant les enseignant-es pour imposer un véritable service de médecine de prévention. D'autres initiatives aborderont les questions de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels pour en faire un enjeu auprès de la profession et permettre aux enseignant-es de reprendre la main sur leurs conditions de travail.

Pour le SNUipp-FSU, ces questions sont incontournables au moment où la souffrance au travail prend de plus en plus d'ampleur.



**Médecin de prévention pour notre
académie : Docteur Stienne**

4) Temps de travail

Sur le temps de travail, en plus de sa campagne de réappropriation des APC, pour mettre en évidence l'insuffisance des 72 heures (les 108 heures moins les 36 heures d'APC) le SNUipp-FSU organise une « journée symbolique du dépassement » le 14 mars prochain. En se basant sur l'étude de la DEPP du temps de travail enseignant, c'est à cette date que les enseignant-es des écoles atteignent en moyenne les 72h de travail reconnues institutionnellement et hors la classe. Cette journée se déclinera dans les départements en organisant des actions pour interpeller les DASEN et par une action symbolique sous les fenêtres du ministère. A compter de cette date, le SNUipp-FSU invitera les enseignant-es à comptabiliser dans une application mobile le temps qu'ils consacrent à ces activités, en sus des heures réglementaires, afin d'alerter sur l'ampleur des dépassements.

5) Professionnalité enseignante

Le SNUipp-FSU organise un colloque les 3 et 4 avril prochains, où échangeront chercheurs, acteurs des mouvements pédagogiques, enseignantes et enseignants. Pour valoriser cette initiative et faire connaître son analyse des réformes, le SNUipp-FSU organisera à cette occasion une conférence de presse.

Face à la politique éducative régressive du ministre de l'Éducation nationale, il est essentiel de définir les contours d'une professionnalité enseignante permettant la démocratisation de l'École et de donner la parole aux enseignant-es.



Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en oeuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FO FSU Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

**UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS
LE 22 MARS 2018**

Contractuel-les non enseignant-es

Les enseignants et les élèves ont appris à travailler avec elles/eux, les directeurs ont vu accroître leur charge et l'ont supportée grâce à leur aide précieuse. Essayons d'y voir un peu plus clair !

L'éducation Nationale emploie du personnel à différentes fonctions :

-**AADE** : Aide Administrative à la Direction d'École (pas de chiffres pour la Haute-Marne, c'est ce personnel qui a été fortement touché par la réforme)

-**AESH** : Accompagnement des élèves en situation de handicap (**328** en Haute-Marne cette année contre 308 l'année dernière)

et sous différents contrats :

-**AED** : Assistant d'Éducation, en CDD ou CDI, contrat de droit public (**219** en HM, 155 en 16-17)

-**CAE-CUI** : Contrat Aidé – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi du Contrat Unique d'Insertion, contrat de droit privé, via Pôle Emploi. (**109** en HM, 153 en 16-17)

La baisse programmée de 110 000 emplois aidés va porter le contingent pour l'Éducation Nationale de 50 000 à 30 500 emplois pour 2018/2019. Une nouvelle fois, elle entraînera des non renouvellements de contrats.

L'engagement du Président de la République à faire du handicap une grande cause nationale doit aussi déboucher sur une évolution du métier et l'accompagnement effectif de tous les élèves. Le SNUipp-FSU mettra en évidence la réalité des besoins. Avec la FSU, il rappellera son exigence dans un premier temps de réemploi des personnels pour déboucher sur des créations d'emploi statutaire, à temps complet, avec la garantie d'une formation professionnelle et l'accès des personnels concernés à ces emplois.

Temps partiel imposé, durée de contrat limitée en CUI, non prise en charge des frais en cas de déplacement entre deux écoles, absence ou semblant de formation professionnelle pour les emplois aidés, obligation de récupération des heures non effectuées pendant les vacances, modulation imposée en CUI, difficultés d'accès au CDI pour les AESH, rupture de contrat en cas de changement de département, retard de création du diplôme d'AESH... Les sources de conflits, en matière de droits, sont nombreuses, les principales concernent le temps de travail ou la formation.

En cas de difficulté, il ne faut pas hésiter à nous contacter .

Des recours ont été engagés et gagnés!

Réunion d'information

SAINT DIZIER: Jeudi 29 mars 16h30

Complexe J. Jaurès à BETTANCOURT-LA-FERREE

CHAUMONT : Jeudi 29 mars 16h30 (lieu à définir)



Réunion d'information spéciale Direction

Mardi 20 février

BETTANCOURT Complexe J. JAURES, à partir de 16:30

CHAUMONT Salle Guéry - rue Jules Tréfousse - 17 H

COLLOQUE A PARIS LES 3 ET 4 AVRIL

Enseigner: un métier d'exécutant ou de concepteur.

Quels savoirs et quelles pratiques pour démocratiser l'école ?

A une période où l'on veut restreindre le travail de l'enseignant à une simple exécution de consignes issues d'un ministère omniscient, le SNUipp-FSU s'interroge et invite des chercheurs reconnus : Meirieu, Goigoux, Cau-Bareille.

Le colloque aura lieu à Paris.

Chaque parution de résultats des différentes enquêtes internationales (PISA, PIRLS, TIMMS) vient rappeler à quel point notre système éducatif est inégalitaire. Le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est bien plus marqué en France que dans les autres pays de l'OCDE et l'écart entre les plus forts et les plus faibles ne cesse de se creuser. Cette inégalité face à l'éducation est la première des injustices contre lesquelles il ne faut cesser de lutter.

C'est bien sûr affaire de moyens : l'école française reste largement sous-investie si on la compare aux autres pays de l'OCDE. Mais c'est aussi affaire de choix de politique éducative.

Depuis sa prise de fonction, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a multiplié les annonces et les mesures qui mettent en avant l'individualisation des parcours et des apprentissages, le resserrement sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) avec une mise sous tutelle pédagogique des enseignants. En voulant imposer des « bonnes pratiques », en annonçant des recettes « magiques », il prétend vouloir réduire les inégalités. Or, ces orientations, déjà mises en œuvre avec les programmes de 2008, n'ont pas fait leur preuve et ont au contraire conduit à une exacerbation de ces inégalités.

Alors quels savoirs enseigner pour démocratiser la réussite de toutes et tous ? Quelles pratiques pour que ces savoirs soient acquis par tous les élèves ? Comment garantir une professionnalité enseignante à même de porter ce projet ? La reconnaissance de l'expertise professionnelle et la capacité à effectuer des choix pédagogiques, nourrie d'une formation initiale et continue conséquente faisant appel à l'ensemble des résultats des travaux de la recherche, sont en effet les leviers indispensables pour une école ambitieuse.

C'est pour traiter de ces questions que Le SNUipp-FSU organise un colloque les 3 et 4 avril prochain, où échangeront chercheurs, mouvements pédagogiques, enseignantes et enseignants, afin de créer un élan pour faire des enseignants les acteurs reconnus de la transformation de l'école. Au programme de ces 2 journées

Mardi 3 avril : 9h30-10h00 : ouverture du colloque les secrétaires généraux du SNUipp-FSU

10h00-12h00 : Philippe Meirieu : Culture commune ou resserrement sur les fondamentaux ? Quels sont les choix soumis à l'expertise enseignante qui permettent la démocratisation du système scolaire ?

14h00-15h30 : tables rondes professionnelles Témoignages d'un travail collectif mené par des équipes autour de la lecture et des mathématiques.

16h00-18h00 : ateliers animés par le GFEN . Mettre en pratique l'articulation entre savoirs et pratiques et l'idée de démocratisation.

Mercredi 4 avril : 9h00-10h00 : Intervention du SNUipp-FSU sur les principales références du ministre : un discours à déconstruire

10h00-12h00 : Roland Goigoux : Qu'est-ce que lire ? La compréhension, un enjeu essentiel pour lutter contre les inégalités. Comment peut-elle se construire dès le début de l'apprentissage de la lecture ?

14h00-15h30 : Dominique Cau Bareille : Renforcement du pouvoir d'agir, de la culture professionnelle des enseignants et de leur légitimité à faire des choix.

15h30-16h00 : Conclusion des secrétaires généraux du SNUipp-FSU.

Pour se pré-inscrire : <http://support.snuipp.fr/colloque>. Le + syndiqué ? Le remboursement des frais de transport par la section SNUipp-FSU 52.